

Arrêté N° 47-2020-08-05-002

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et autorisation loi sur l'eau pour le bassin versant du Dropt Aval

La préfète de Lot-et-Garonne,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

La préfète de la Gironde  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Le préfet de la Dordogne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du mérite

VU le Code de l'environnement ;

VU la demande du syndicat mixte du Dropt aval ;

VU les pièces du dossier d'enquête ;

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 02/07/20 portant désignation de M. Daniel Martet, retraité EDF-GDF, en qualité de commissaire enquêteur ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

#### ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : Il sera procédé, à la demande du Syndicat Mixte du Dropt aval, à une enquête publique unique de 33 jours, préalable à la déclaration d'intérêt général et autorisation loi sur l'eau pour le bassin versant du Dropt Aval, sur les communes de :

##### En Dordogne :

-Bouliagues, Eymet, Fonroque, Issigeac, Mescoules, Monsac, Monsaguel, Montaut, Plaisance, Razac-d'Eymet, Ribagnac, Sadillac, Saint-Aubin-de-Cadelech, Saint-Capraise-d'Eymet, Saint-Julien-Innocence-Eulalie, Saint-Perdoux, Serres-et-Montguyard, Sigoulès-et-Flaugeac, Singleyrac, Thénac.

##### En Gironde :

-Auriolles, Bagas, Blasimon, Camiran, Casseuil, Castelmoron d'Albret, Castelveil, Caudrot, Caumont, Cazaugitat, Cours de Monséguir, Coutures, Dieulivol, Fossès et Baleyssac, Gironde sur Dropt, La Réole, Landerrouat, Landerrouet sur Séguir, Le Puy, Les Esseintes, Les Lèves-et-Thoumeyragues, Loubens, Margueron, Mesterrieux, Monséguir, Montagoudin, Morizès, Neuffons, Pellegrieue, Rimons, Riocaud, Roquebrune, Sainte-Foy-la-Longue, Sainte-Gemme, Saint-Exupéry, Saint-Félix-de-Foncaude, Saint-Ferme, Saint-Hilaire-de-la-Noaille, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Martin-de-Lerm, Saint-Martin-du-Puy, Saint-Michel-de-Lapujade, Saint-Sève, Saint-Sulpice-de-Guilleragues, Saint-Vivien-de-Monséguir, Sauveterre-de-Guyenne, Soussac, Taillecat.

##### En Lot-et-Garonne :

-Agnac, Allemans-du-Dropt, Auriac-sur-Dropt, Baleyssagues, Bourgougnague, Cambes, Caubon-Saint-Sauveur, Duras, Esclottes, La-Sauvetat-du-Dropt, Lauzun, Lévigac-de-Guyenne, Loubès-Bernac, Monteton, Moustier, Pardailan, Puysserampion, Roumagne, Saint-Astier, Saint-Colomb-de-Lauzun, Sainte-Colombe-de-Duras, Saint-Géraud, Saint-Jean-de-Duras, Saint-Pardoux-Isaac, Saint-Pierre-sur-Dropt, Saint-Sernin, Savignac-de-Duras, Ségalas, Soumensac, Villeneuve-de-Duras.

**du 24 août 2020 au 25 septembre 2020.**

**Article 2 :** Les pièces du dossier seront déposées en les communes de Issigeac, Eymet, Allemans-du-Dropt, Duras, Monségur, Gironde-sur-Dropt, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Un registre d'enquête, ouvert par le commissaire enquêteur, coté et paraphé par lui sera déposé en mairies de Issigeac, Eymet, Allemans-du-Dropt, Duras, Monségur, Gironde-sur-Dropt, afin que chacun puisse consigner éventuellement ses observations sur ces derniers ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête :

**EPIDROPT**  
**A l'attention de M. le commissaire enquêteur**  
**23 Avenue de la bastide**  
**24 500 Eymet**

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [cdit\\_enquêtespubliques@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:cdit_enquêtespubliques@lot-et-garonne.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés aux registres.

**Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.**

**Article 3 :** M. Daniel Martet, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

**Mairie d'Allemans-du-Dropt**

-Jeudi 27 août 2020, de 9h00 à 12h00

**Mairie de Duras**

-Jeudi 27 août 2020, de 14h30 à 17h30

**Mairie de Monségur**

-Mardi 8 septembre 2020, de 9h00 à 12h00

**Mairie de Gironde-sur-Dropt**

-Jeudi 10 septembre 2020, de 9h00 à 12h00

**Mairie d'Issigeac :**

-Vendredi 18 septembre 2020, de 14h00 à 17h00

**Communauté de communes Portes sud Périgord à Eymet :**

-Vendredi 25 septembre 2020, de 14h00 à 17h00

**Article 4 :** L'enquête publique sera annoncée, 15 jours au moins avant son ouverture, par des avis apposés en les mairies mentionnées à l'article 1 par les soins des maires qui certifieront l'accomplissement de cet affichage à l'issue de l'enquête.

**Article 5 :** En outre, cette enquête sera également annoncée, 15 jours au moins avant son ouverture, par les soins du Préfet et aux frais du demandeur, dans deux journaux diffusés dans les départements concernés par l'enquête et publiée à nouveau dans les huit premiers jours de l'enquête.

**Article 6 :** A l'expiration du délai fixé ci-dessus, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dès réception des registres et des éventuels documents annexés, le commissaire enquêteur entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter. Il rencontre, sous huitaine, le responsable du projet, et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête le commissaire-enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés des dossiers d'enquête à la préfète de Lot-et-Garonne( Direction départementale des territoires, STD/MI).

La copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Bordeaux. Ces pièces seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, en mairies de Issigeac, Eymet, Allemans-du-Dropt, Duras, Monségur, Gironde-sur-Dropt et sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

**Article 7 :** Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une déclaration d'intérêt général et une autorisation loi sur l'eau, prononcés par la préfète de Lot-et-Garonne. Les personnes à contacter pour obtenir plus de renseignement sur le présent dossier sont : syndicat mixte du Dropt aval , 23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET, Tél : 05 53 57 53 42.

**Article 8 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de Lot-et-Garonne, Le Secrétaire Général de la préfecture de Gironde, Le Secrétaire Général de la préfecture de Dordogne, les maires des communes concernées et le Commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

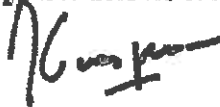
Agen, le 05/08/20



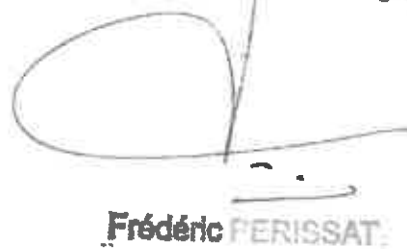
**Béatrice LAGARDE**

Bordeaux, le 04 AOUT 2020

**le PREFET,**  
délégué pour la défense et la sécurité



Périgueux, le 03 AOUT 2020



**Frédéric PERISSAT**